
RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE
STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)

**A R-3790-2012, B-0005, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 1, INTÉGRATION DES
PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU PLAN GLOBAL EN
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZ MÉTRO**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 6, lignes 10 à 14 :

Au-delà du simple transfert de programmes, Gaz Métro propose également à la Régie certaines modifications qui permettront de simplifier l'offre de programmes et de, le cas échéant, s'adapter au contexte du nouveau mécanisme incitatif proposé par le Groupe de travail pour la période 2012-2017, plus particulièrement en relation à l'offre de programmes d'efficacité énergétique pour les MFR.

Demande(s) :

a) Veuillez énumérer les modifications qui seraient apportées à votre proposition au présent dossier si la Régie n'approuvait pas au 1^{er} octobre 2012 le mécanisme incitatif proposé, notamment (mais non exclusivement) si la Régie n'approuvait pas la bonification pour les MFR qui est prévue dans ce mécanisme ?

Réponse :

A priori, aucune modification à la proposition au présent dossier ne serait apportée. Gaz Métro précise que l'entente convenue pour de nouvelles mesures incitatives avec les membres du Groupe de travail ne prévoit pas de bonification à Gaz Métro spécifique pour les MFR. L'entente prévoit toutefois la création d'un compte d'aide au soutien social (CASS) qui serait financé à même la somme de la valeur créée pour les différents indicateurs, en diminution de la part de la bonification qui reviendrait à Gaz Métro.

Cependant, comme un des objectifs du CASS est de :

« [...] combler l'écart entre les coûts totaux d'acquisition et d'installation d'appareils reconnus plus efficaces par le PGEÉ de Gaz Métro et la somme des subventions octroyées au MFR client de Gaz Métro et ce, afin que des coûts d'acquisition et d'installation d'appareils soient couverts par les programmes disponibles auprès de Gaz Métro [...] »¹,

¹ R-3693-2009, B-48, Gaz Métro-1, Document 2, Mécanisme incitatif proposé par Gaz Métro à la phase 2 du PEN – R-3693-2009, page 27

Gaz Métro bénéficierait d'un outil financier de moins pour chercher à atteindre les prévisions de participants pour la clientèle MFR si jamais la Régie refusait la création du CASS proposé par le Groupe de travail.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 9, lignes 12 à 16 : **PR 340 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage :**

En 2010-2011, ce programme a eu 11 participants, les dépenses d'aide financière ont été de 4 400 \$ et les économies réalisées se chiffrent à 2 423 m³. Pour 2011-2012, 39 participants nets sont prévus. De l'aide financière totalisant 16 000 \$ devrait permettre d'atteindre 15 10 452 m³ d'économies de gaz naturel.

Demande(s) :

- a) Qu'est-ce qui justifie l'augmentation du nombre de participants pour le programme PR 340 ?

Réponse :

L'information présentée en référence a été fournie par Gaz Métro dans le présent dossier uniquement à partir des informations disponibles dans le Rapport annuel 2010-2011 et dans le dossier tarifaire 2012. Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la pièce B-0061, Gaz Métro-9, Document 8 de la Cause tarifaire 2012 (R-3752-2011) pour répondre à cette question.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 10, lignes 10 à 14 : **PS 120 – Rénovation éconergétique des logements sociaux :**

En 2010-2011, les économies réalisées se chiffrent à 28 360 m³ tandis que les dépenses du programme ont représenté 58 877 \$ et ce, pour 56 participants. Les économies anticipées totalisent 115 240 m³ à la suite du versement de 230 480 \$ en aide financière aux 20 participants nets prévus en 2011-2012.

Demande(s) :

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire passer les économies prévues par client de 500 m³ en 2010-2011 à 5 762 m³ en 2011-2012 dans le cas du programme PS 120 ?

Réponse :

Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la réponse à la question 1-2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 10, lignes 10 à 14 [sic] : **PS 150 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage :**

Les résultats réels de ce programme en 2010-2011 permettent de constater qu'il n'y a eu qu'un seul participant qui a généré 4 451 m³ et qui a reçu une aide financière de 8 360 \$. Pour 2011-22 2012, de l'aide financière de 30 800 \$ devrait permettre des économies de 8 800 m³ annuellement pour les deux participants nets prévus.

Demande(s) :

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire doubler le nombre de clients prévus dans le programme PS150 ?

Réponse :

Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la réponse à la question 1-2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 11, lignes 7 à 11 : **PS 151 – Système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau :**

Les résultats réels de ce programme en 2010-2011 permettent de constater qu'il n'y a eu qu'un seul participant qui a généré 2 637 m³ et qui a reçu une aide financière de 15 821 \$. Pour 2011-8 2012, les économies prévues sont de 18 000 m³ à la suite du versement de 108 000 \$ en aide financière. Ce programme vise deux participants nets en 2011-2012.

Demande(s) :

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire doubler le nombre de participants prévus dans le programme PS 151?

Réponse :

Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la réponse à la question 1-2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 11, lignes 17 à 21 : **PFR 160 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu :**

En 2010-2011, ce programme a eu quatre participants, les dépenses d'aide financière ont été de 3 523 \$ et les économies réalisées se chiffrent à 514 m³₂₂. Le FEÉ anticipe 15 participants nets en 2011-2012 et que de l'aide financière de 15 885 \$ sera nécessaire pour obtenir 3 165 m³ d'économies₂₃.

Demande(s) :

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire passer le nombre de participants prévus de 4 à 15 dans le programme PS160?

Réponse :

Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la réponse à la question 1-2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 13, lignes 4 à 8 : **PC 420 – Rénovation éconergétique des bâtiments :**

En 2010-2011, ce programme a eu 93 participants qui ont généré des économies d'énergie nette de 1 040 956 m³ pour des dépenses d'aide financière de 880 972 \$. De l'aide financière de 1 065 600 \$ est prévue pour les 56 participants anticipés, permettant de générer des économies de 1 278 707 m³ en 2011-2012.

Demande(s) :

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire passer les économies moyennes prévues de 11 193 m³ à 22834 m³ dans ce le programme PC 420?

Réponse :

Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la réponse à la question 1-2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 13, ligne 25 et page 14, lignes 1 à 4 : **PC 460 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage :**

En 2010-2011, ce programme n'a pas permis de générer de participants et, par conséquent, n'a pas généré d'économies d'énergie. Le FEÉ prévoit un nombre de huit participants en 2011-2012 et un montant d'aide financière de 153 600 \$ leur permettra de réaliser 49 920 m³ en économies de gaz naturel.

Demande(s) :

- a) L'ajout de huit participants prévus est-il réaliste dans le programme PC430?

Réponse :

Gaz Métro invite S.É./AQLPA à se référer à la réponse à la question 1-2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 16, lignes 9 à 11 :

Pour ce faire, Gaz Métro a défini quatre critères. Ces critères visent la rentabilité, le potentiel d'intégration au sein du PGEÉ, le potentiel de croissance ainsi que le potentiel de fusion des programmes du FEÉ entre eux ou avec un des programmes du PGEÉ.

Demande(s) :

- a) D'autres critères que ceux retenus ont-ils été envisagés pour effectuer l'analyse des programmes du FEÉ?

Réponse :

Non.

- b) Si oui, quels sont-ils?

Réponse :

Gaz Métro réfère S.É./AQLPA à la réponse à la question 1-9a).

- c) Pourquoi n'ont-ils pas été retenus?

Réponse :

Gaz Métro réfère S.É./AQLPA à la réponse à la question 1-9a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 24, lignes 8 à 11 :

Pour le PGEÉ, la clientèle sociocommunautaire fait partie intégrante de la clientèle du marché CII, puisque ce marché comprend les habitations multilocatives de plus de trois logements, dont les coopératives d'habitation ou les OSBL d'habitation ainsi que les organismes qui offrent d'autres types de services communautaires.

Demande(s) :

- a) D'après vous, y-a-t-il des organismes sociocommunautaires qui opèrent dans des habitations de moins de trois logements, des foyers jeunesse, par exemple ou encore des maisons de transition ? Veuillez préciser.

Réponse :

Gaz Métro n'a pas d'information pour répondre précisément à cette question. Cependant, si ces organismes existaient, ils seraient admissibles au programme de bonification.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 25, lignes 21 à 23 et page 26 lignes 1 à 15 :

Dans le but de rejoindre un plus grand nombre de MFR, le Groupe de travail s'inspire des résultats de l'étude de marché sur les MFR et propose, qu'en plus des programmes d'efficacité énergétique s'adressant directement à la clientèle résidentielle à faible revenu, que l'admissibilité à ce type de programme soit étendue aux propriétaires de logements locatifs qui paient la facture de gaz naturel et dont les locataires sont des MFR.

Les propriétaires de bâtiments du marché résidentiel ou commercial pourront bénéficier d'une aide couvrant 100 % du coût incrémental des appareils à haute efficacité énergétique en présentant une demande d'admissibilité conjointe signée par le propriétaire et les locataires admissibles où le propriétaire déclarerait s'engager à limiter la révision du montant du loyer conformément aux règles de la Régie du logement et les locataires s'engageraient à fournir la documentation nécessaire à la validation de l'admissibilité aux critères MFR et ce, conformément aux critères d'identification utilisés par le Compte d'aide au soutien social, tel que spécifié à la section 3.3.10.

L'aide financière versée serait proportionnelle au nombre de MFR dans l'immeuble multilocatif, c'est-à-dire que le bâtiment dont la principale source de chauffage serait le gaz naturel pourrait se qualifier à une aide financière dont une proportion serait bonifiée en fonction du nombre de MFR résidant dans le bâtiment au moment de la demande.

Référence : Cause tarifaire 2009, R-3662-2008, Gaz Métro-10, Document 1.

Demande(s) :

- a) Est-il de l'intention de Gaz Métro de réviser rétroactivement l'aide financière accordée advenant une modification du pourcentage de MFR dans l'immeuble multilocatif? Veuillez préciser.

Réponse :

Non. Aucun ajustement rétroactif ne sera apporté, tant positif que négatif.

B R-3790-2012, B-0006, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 2, TABLEAUX INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZ MÉTRO

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, B-0006, Gaz Métro-1, Document 2, Tableau III, Coûts des programme, page 4, colonne Ratio $\$/m^3$, cumulatif, Programmes tangibles résidentiels, ligne Moyenne pondérée.

Demande(s) :

- a) Dans un premier temps veuillez confirmer que cumulatif fait référence à la durée de vie.

Réponse :

Gaz Métro le confirme.

- b) Puis veuillez expliquer comment la moyenne pondérée sur la durée de vie est supérieure, $4,9202\$/m^3$ à la moyenne pondérée du plan 2013-2015, $4,8521\$/m^3$.

Réponse :

Gaz Métro constate qu'une erreur s'est produite à cette cellule spécifique du tableau III *Coûts des programmes*. Gaz Métro dépose donc une version révisée de la pièce Gaz Métro-1, Document 2.

- c) La bonne valeur ne devrait-elle pas être de $0,2988\$/m^3$?

Réponse :

Oui.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, B-0006, Gaz Métro-1, Document 2, Tableau III, Coûts des programme, page 4, colonne Ratio $\$/m^3$, cumulatif, Programmes tangibles CII, ligne Moyenne pondérée.

Demande(s) :

- a) Dans un premier temps veuillez confirmer que cumulatif fait référence à la durée de vie.

Réponse :

Oui.

- b) Puis, veuillez expliquer comment la moyenne pondérée sur la durée de vie est supérieure, $1,6578\$/m^3$ à la moyenne pondérée du plan 2013-2015, $1,5750\$/m^3$.

Réponse :

Gaz Métro réfère S.É./AQLPA à la réponse à la question 1-12b).

- c) La bonne valeur ne devrait-elle pas être de $0,0598\$/m^3$?

Réponse :

Oui.

C R-3790-2012, B-0007, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 3, GRILLE D'ANALYSE DES PROGRAMMES DU FEÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, B-0007, Gaz Métro-1, Document 3, page 4, lignes 3 à 5 :

Dans la mesure du possible, Gaz Métro a privilégié l'utilisation de données réelles aux données prévisionnelles du Fonds en efficacité énergétique (ci-après « FEÉ ») aux fins de cette analyse dans le but d'obtenir le portrait le plus exact possible de la situation.

Demande(s) :

- a) Gaz Métro a-t-elle considéré d'utiliser, en plus des données réelles les données de la prévision 2011-2012? Veuillez préciser.

Réponse :

Gaz Métro a choisi de n'utiliser que les données réelles puisqu'elles correspondent à des informations factuelles illustrant la réalité des programmes actuels du FEÉ.

- b) Si oui, pourquoi cette option ne fut-elle pas retenue?

Réponse :

Gaz Métro réfère S.É./AQLPA à la réponse à la question 1-14a).